

CITOYENNETE

Maison de quartier Petit-Ivry

Bilan du projet social 2014

Projet social de l'année 2015

Demande d'agrément à la CAF (animation globale)

EXPOSE DES MOTIFS

Contexte de la demande d'agrément

Le programme municipal fixait l'objectif de travailler à l'évolution des maisons de la citoyenneté en « centre social ». Depuis, les bureaux municipaux des 21 octobre 2013 et 20 janvier 2014 ont validé le principe de mettre en œuvre cette orientation concernant le centre sportif et socio-culturel Pierre et Marie Curie.

Le Bureau Municipal du 21 octobre 2013 validait :

- un mode de fonctionnement et d'animation globale favorisant un projet en direction d'un public plurigénérationnel (famille, jeunes, personnes âgées, etc.) pour une mise en œuvre cohérente d'actions en harmonie avec les orientations municipales,
- le dimensionnement de l'équipe dédiée à 3 agents (un directeur, un coordinateur de l'animation globale, un agent d'accueil),
- les missions confiées à cette équipe dédiée (aider à la déclinaison, à l'articulation et à la coordination des différentes politiques sectorielles municipales à partir du diagnostic social partagé et en lien avec les différents projets de services mis en place par ceux qui interviennent sur l'équipement ; veiller en permanence à mettre au cœur de toutes les activités municipales, la participation des habitants, des associations pour développer la citoyenneté et initier, développer des pratiques de démocratie de proximité).

Le Bureau municipal du 20 janvier 2014 validait :

- la demande d'un agrément de préfiguration « Centre social » à la CAF¹,
- le mode de co-construction du projet de Maison avec des groupes de travail participatifs (qui continuent aujourd'hui de réfléchir sur ces axes et de proposer des premières actions),
- le principe d'un budget de fonctionnement et d'investissement pour la Maison pour l'année 2014.

Le Conseil municipal du 30 janvier 2014 validait le projet social 2014 ainsi que la demande d'un agrément « centre social » à la CAF pour la Maison de quartier Petit-Ivry.

Rappel des axes du projet social 2014 :

Axe 1 : Accès aux droits, aux savoirs et loisirs des familles

Axe 2 : Soutenir la relation parents/enfants

Axe 3 : Soutien aux initiatives citoyennes et à la vie sociale du quartier

¹ CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Bilan synthétique de la première année d'activité.

Depuis septembre 2014, l'équipe dédiée de trois personnes a été mise en place au complet : le directeur, le coordinateur de l'animation globale et l'agent d'accueil.

Dès cette année 2014, un certain nombre de services municipaux se sont engagés dans la mise en œuvre du projet social.

Il s'agit notamment :

- des centres de loisirs avec l'organisation d'événements en lien avec le groupe scolaire A. Makarenko,
- du service des sports avec l'organisation d'animations sportives,
- du service multimédia avec le développement des activités de l'espace public internet,
- du service jeunesse avec les premières activités au 19 novembre 2014,
- du service de la médiathèque avec la tenue des jardins de lecture,
- du cinéma municipal pour la tenue du cinéma de plein air,
- des services culturels pour la mise en place d'actions culturelles.

Dès l'année 2014 et malgré le retard pris pour l'ouverture officielle de la maison, plus de 25 associations ont participé à une ou plusieurs activités engagées dans le cadre du projet social. Pour l'essentiel d'entre elles, les activités développées l'ont été dans le cadre d'un engagement collectif soit de plusieurs associations, soit d'associations et de services municipaux, soit avec des collectifs citoyens.

A chaque fois, l'équipe dédiée a assuré la coordination de l'action entre les différents partenaires.

Au-delà de chaque action développée, la démarche a consisté à tenter de tisser des liens entre l'action elle-même et la démarche d'ensemble portée par le projet social. Cette transversalité recherchée a parfois fonctionné, même si de gros progrès restent à réaliser.

Les grands événements festifs et conviviaux (présentation du projet, inauguration de la maison, sorties familiales...) ont permis d'engager cette démarche. Par l'information donnée, par les sollicitations des participants, ces actions ont débouché sur la création d'un certain nombre de collectifs, formels ou informels, qui se sont investis dans d'autres domaines (ateliers cuisine avec les repas partagés, collectif charte de bon voisinage...). Ils ont permis également de commencer à tisser un réseau de bénévoles : pour l'aide aux devoirs, les écrivains publics, le café des parents....

Dans des conditions d'exercice difficiles pour la 1^{ère} année (création de la maison, fermeture du lieu pour les travaux pendant une longue période), le bilan de mise en œuvre des 3 axes du projet social a été réellement amorcé, avec des résultats particulièrement satisfaisants.

Ces axes répondent très largement aux besoins exprimés dans le quartier. Ils restent totalement d'actualité et méritent d'être pleinement mis en œuvre.

Le bureau municipal du 14 septembre 2015 validait les éléments du bilan ci-dessus ainsi que le projet social 2015/2016.

Un nouveau projet social pour l'année 2015-2016

Conformément aux enseignements tirés du bilan réalisé pour l'année 2014, il est nécessaire de conforter et développer les 3 axes actuels du projet social.

Concernant l'accès aux droits, aux savoirs et aux loisirs des familles, il s'agit de renforcer le réseau partenarial autour des questions d'insertion sociale et professionnelle ; de développer et enrichir le programme des activités, notamment celui des sorties familiales ; de développer les permanences des services municipaux et partenaires.

Concernant le soutien à la parentalité, il s'agit de mettre en place le café des parents/café santé ; de créer des groupes de paroles et d'organiser des conférences thématiques ; de développer les activités autour de la ludothèque ; de mettre en place un dispositif cohérent d'accompagnement à la réussite scolaire.

Concernant le soutien aux initiatives citoyennes et à la vie sociale du quartier, il s'agit de poursuivre la mise en place d'un espace d'accueil intergénérationnel de qualité ; de poursuivre la dynamique de travail avec les associations locales ; de mettre en place un conseil de maison ; d'accompagner la mise en place et le travail du comité de quartier ; de poursuivre la mise en place d'initiatives conviviales festives co-construites avec les habitants afin de poursuivre les efforts pour reconstruire du lien social.

1. Demande d'agrément à la CAF sur l'année 2015

La demande de ré-agrément « centre social » sur l'animation globale auprès de la CAF ouvrira un droit à un financement qui contribuera à la mise en œuvre du projet social.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le dépôt du projet de la Maison de quartier Petit-Ivry à la CAF afin d'obtenir un nouvel agrément « centre social » sur l'animation globale.

2. Demandes des subventions de fonctionnement auprès des financeurs

A. Subvention de la CAF sur « l'animation globale »

L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale » de la CAF. Le nouvel agrément devrait permettre de percevoir une recette annuelle de la CAF, à hauteur de 40 000 euros.

B. Autres financements possibles

Dans le cadre d'un agrément « centre social » par la CAF (et si la structure adhère à la Fédération des centres sociaux), le Conseil Départemental contribue également au fonctionnement de la structure à hauteur de 12 000 € annuels.

D'autres financements sont possibles sur des projets (Conseil Départemental, CAF, ACSE et Conseil Régional).

Au vu de ces éléments, je vous propose de solliciter la prestation de service « animation globale » auprès de la CAF et toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J : détail du projet social 2015

CITOYENNETE

23) Maison de quartier Petit-Ivry

Bilan du projet social 2014

Projet social de l'année 2015

Demande d'agrément à la CAF (animation globale)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n° 2012-013 du 20 juin 2012,

vu sa délibération du 30 janvier 2014 approuvant la demande d'agrément « centre social » auprès de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) pour la Maison de quartier Petit-Ivry pour 2014,

considérant que la Ville souhaite poursuivre le projet de centre social de la Maison de quartier du Petit-Ivry et à ce titre, faire une nouvelle demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale auprès de la CAF pour 2015-2016,

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

considérant que cet agrément ouvre droit à l'obtention de la prestation de service « animation globale » de la CAF et permet également à d'autres financeurs de contribuer au fonctionnement de la structure,

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

Unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2015-2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Petit-Ivry à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet susvisé et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 02 OCTOBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 02 OCTOBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015